Accueil téléphonique P.A.S. F.O.-DGFiP interpelle le Directeur Général.

Nous venons d'apprendre fortuitement le lancement d'un appel d'offres destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables, dans le cadre du Prélèvement À la Source (P.A.S.).

Dans la mesure où ce projet d'externalisation de missions n'a jamais fait l'objet d'une quelconque concertation avec les représentants des personnels, **F.O.-DGFiP** demande au Directeur Général d'organiser le plus vite possible des discussions sur ce point.

Le niveau de renseignement prévisionnel contenu dans cet appel d'offres ne peut qu'interroger sur le devenir de la mission accueil en matière d'impôt sur le revenu. Il s'agira en effet d'assurer une assistance téléphonique sur l'ensemble des éléments ci-dessous :

- Mise en place du P.A.S.
- Modalités de prélèvement à la source sur les revenus avec ou sans tiers collecteur.
- Individualisation du taux, taux neutre, acomptes trimestriels.
- Déclaration de changement de situation de famille.
- Parcours de l'usager sur le site impots.gouv
- Prise en compte des réductions d'impôt.

Pour **F.O.-DGFiP**, l'engagement écrit à la discrétion professionnelle demandée aux salariés du prestataire privé ne saurait offrir la garantie de confidentialité légitimement attendue par nos concitoyens.

Lors d'un Comité Technique de Réseau, le président de séance s'était félicité de la manière dont la DGFiP entretenait et protégeait les données dont elle avait la charge. C'est sans doute forte de cette compétence, que notre Direction Générale s'apprête à demander aux contribuables de fournir des données les concernant à un prestataire privé.

Le recours à cet appel d'offres constitue un désaveu sans précédent pour la déontologie, le dévouement et le professionnalisme des personnels.

Au lieu de valoriser nos compétences, le Directeur Général proclame à la face du monde que la DGFiP ne serait pas en situation d'assurer elle-même les charges nouvelles générées par le P.A.S..

Cette situation donne tristement raison à **F.O.-DGFiP** qui, au-delà de son opposition de principe à cette réforme, avait dès le départ alerté sur les risques d'abandon de tout ou partie de missions.

En son temps, **F.O.-DGFiP** a qualifié le P.A.S. de réforme pour rien.

Nous avions considéré en effet que l'ampleur du chantier envisagé ne se justifiait pas au regard des avantages attendus pour les contribuables.

Mais, s'agit-il vraiment d'une réforme pour rien ?

Ce nouvel avatar du P.A.S. n'est-il pas le signe d'un recentrage sur ce que d'aucuns estiment être le cœur du métier : le contrôle fiscal.

Mais, que serait le contrôle sans la chaîne de travail qui commence à l'accueil et finit au recouvrement ?

Les récentes attaques ministérielles sur le rôle du comptable public dans le secteur public local, l'intérêt suspect de la Cour des Comptes sur la mission cadastrale et enfin cet appel d'offres, tout laisse à penser que le P.A.S. constitue un des éléments qui permettra à terme de réduire la DGFiP à une direction de seconde zone.

De non prioritaires, allons-nous bientôt devenir inutiles puisque notre propre Direction semble considérer que n'importe qui peut se substituer à un agent titulaire, compétent, formé et surtout soumis à l'obligation statutaire de discrétion professionnelle et de neutralité.

Vous trouverez au dos de ce tract, copie du courrier adressé ce jour au Directeur Général.

Paris, le 11 décembre 2017

Monsieur Bruno PARENT
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Réf. : HF/LR

Monsieur le Directeur Général,

Lors de nos différents échanges concernant la mise en œuvre du prélèvement à la source, le syndicat F.O.-DGFiP vous avait interrogé sur les risques d'externalisation d'une partie des missions des services, notamment en matière d'accueil du public.

Vous aviez alors balayé nos inquiétudes en indiquant qu'il s'agirait tout au plus de la délivrance de renseignements simples et de premier niveau.

Or, l'appel d'offres que vous venez de lancer en direction d'organismes privés nous amène à vous interroger sur plusieurs points.

Une première question nous vient à l'esprit : comment se fait-il qu'à aucun moment et dans aucune instance nationale de dialogue social, ce sujet n'ait été abordé ?

En effet pour F.O.-DGFiP, prévoir de déléguer l'accueil téléphonique des usagers et contribuables à une entreprise privée relève de l'organisation des services et, à ce titre, le Comité Technique de Réseau aurait dû être consulté.

Le contenu de l'appel d'offres nous semble aller bien au-delà de l'organisation du renseignement de premier niveau.

Il s'agit en fait de confier à une entreprise privée ni plus ni moins que la totalité du renseignement concernant la mise en place de ce nouveau dispositif de collecte de l'impôt.

Alors même que vous déclariez vous-même que la DGFiP serait en première ligne et à la manœuvre sur cette mise en œuvre, la programmation de cet abandon de mission constitue une provocation inacceptable pour les personnels et leurs représentants.

Pour F.O.-DGFiP, cet appel d'offres est une négation de la technicité et de l'engagement professionnel des agents de la DGFiP.

Dans une période où de nombreuses missions de l'État sont remises en cause, les personnels de la DGFiP seraient au contraire en droit d'attendre de leur Directeur Général qu'il valorise leur savoir-faire.

Aussi, par la présente, je vous demande d'organiser, dans le délai le plus court possible, un comité technique de réseau avec pour ordre du jour, l'ensemble des modifications de l'organisation des services que vous envisagez dans le cadre de la mise en œuvre du P.A.S..

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Téléphone : 01.47.70.91.69 • Télécopie : 01.48.24.12.79 • e-mail : contact@fo-dgfip.fr • web : http://www.fo-dgfip.fr